

**Administration contractante :
Expertise France**

**Projet d'appui à la gouvernance environnementale locale de
l'activité industrielle à Gabès (PGE-Gabès)**

**« Appui à des actions de développement local et de protection
de l'environnement »**

Lignes directrices à l'intention des demandeurs

Corrigendum no.1

Référence : PGE-Gabès/2015/AAP1

2015

Lignes directrices PGE-Gabès



Ce projet est financé par l'Union européenne



Un projet mis en place par Expertise France

Corrigendum

Rectification de l'article 2.1.4 des lignes directrices

Suite à la publication, sur le Journal Officiel de la République Tunisienne n° 86 du 27/10/2015, du **décret gouvernemental n° 2015-1517 du 20/10/2015** portant création d'une nouvelle délégation au gouvernorat de Gabès et une nouvelle délégation au gouvernorat de Kébili et modifiant le décret n° 96-543 du 1^{er} avril 1996 fixant le nombre et les dénominations des délégations des gouvernorats de la République, il a été créée au gouvernorat de Gabès nouvelle (11^{ème}) délégation portant le nom de la délégation de « Dkhilet Toujane ».

En conséquence, la couverture géographique des actions présentées dans le cadre du présent appel à proposition, telle que citée dans le point 2.1.4 des lignes directrices doit être lue comme suit :

Couverture géographique (nouvelle)

Les actions doivent être mises en œuvre dans les 11 délégations du Gouvernorat de Gabès, à savoir : Gabès Médina, Gabès Ouest, Gabès Sud, Ghannouch, Métouia, Menzel Habib, El Hamma, Matmata, Matmata nouvelle, Mareth et Dkhilet Toujane.